

faire sortir des rangs du parti libéral. Ne voulant pas en croire ma mémoire, j'attendis au lendemain, pour lire le compte rendu de son discours, et je constatai que je ne m'étais pas trompé.

Pour ce qui est des trois premiers points, c'est-à-dire le manque de préparation multiplié par trois, je suggère respectueusement au premier ministre intérimaire qu'il soit créé un nouveau ministère; que ce ministère s'appelle "Ministère de l'imprévoyance" et qu'il soit dirigé par le ministre de l'Immigration.

Quant au quatrième point, je dirai que le ministre a paru jouer le rôle de porte-parole et de premier interprète d'un certain nombre de membres de la droite, y compris l'honorable député de Red-Deer (M. Clark). L'honorable ministre étant à son siège je vais lui poser quelques questions. Je ne tiens pas qu'il y réponde sur-le-champ, je voudrais seulement qu'il consacrer quelques minutes de son temps précieux à y réfléchir et à voir si les réponses qu'il va donner vont satisfaire complètement sa conscience politique. D'abord, qu'est-ce que le libéralisme? Est-ce une association dont les membres peuvent faire partie ou cesser de faire partie quand ils le désirent, ou dont ils peuvent être expulsés sans égard à leurs idéals ou à leurs principes, ou est-ce une croyance, une foi, un groupe de principes fondamentaux?

N'est-il pas contraire à la raison et aux enseignements de l'histoire politique qu'un homme puisse se dire libéral et se donner comme l'apôtre du libéralisme, quels que soient ses principes, ses aspirations et ses associations? J'admets avec l'honorable ministre de l'Immigration (M. Calder) que personne n'a le droit de le chasser des rangs du parti libéral. Il peut parfaitement se prétendre disciple du libéralisme aussi longtemps qu'il lui plaira, mais pour que sa prétention ne soit pas en contradiction avec la vérité, elle devra se recommander de ses principes, de ses aspirations et de ses associations. Il va sans dire que je parle en ce moment de ses principes et de ces aspirations politiques.

Voyons, maintenant, si ses aspirations et ses principes sont bien ceux du libéralisme. Qu'est-ce que le libéralisme? J'ai lu quelque part que le libéralisme est une doctrine qui tend à assurer le règne de la liberté. Le libéralisme tend à rendre le peuple libre en matière de gouvernement, de commerce, d'enseignement et dans les multiples ramifications de la société. L'opposé du libéralisme, c'est la restriction, la centralisation du gouvernement entre les mains

d'une classe privilégiée, l'opposition au progrès social et à la liberté. Le but du libéralisme, c'est le bien commun; ceux qui sont opposés au libéralisme ont en vue le bien individuel. Gladstone définit ainsi le principe du libéralisme: "La confiance dans le peuple, mitigée par la prudence." Le principe de l'unionisme c'est la méfiance du peuple, inspirée par la crainte. M. Asquith a dit: "Le libéralisme est une foi vivante, un état d'esprit, une manière de penser, une forme de tempérament politique qui nous porte à faire cesser un grief dès qu'on l'aperçoit et à combattre une injustice partout où elle existe." Ma propre conception du libéralisme, je puis la donner en cinq mots: Les masses contre les classes.

Maintenant que nous savons en quoi consiste le libéralisme, voyons si l'honorable ministre de l'Immigration peut s'en réclamer. A titre de membre du cabinet unioniste, il est constitutionnellement responsable de tous les actes du Gouvernement et s'il veut se décharger de cette responsabilité, le seul moyen c'est de remettre son portefeuille. Puisqu'il ne l'a pas fait et rien n'indique qu'il se propose de le faire— je dois logiquement en conclure qu'il approuve tout ce qu'a fait le Gouvernement.

Permettez-moi maintenant, monsieur l'Orateur, de poser mes questions. La doctrine libérale autorise-t-elle à voter contre une proposition tendant à l'abolition des titres au Canada? Mon honorable ami prétendra-t-il que la loi des élections en temps de guerre, qui a violé les promesses faites à des milliers d'électeurs et qui a traîné l'honneur du pays dans la boue, était une loi libérale? L'honorable ministre est-il d'avis que la loi des électeurs militaires, surtout si l'on tient compte de l'usage qui en a été fait à la dernière élection, était inspirée d'un pur libéralisme? La consolidation du groupe financier de Toronto, jadis dénoncée par mon honorable ami, constitue-t-elle un acte libéral? L'association avec les profiteurs et les barons du bacon convient-elle à un homme qui se dit libéral? Les instructions données aux officiers de ne tenir aucun compte des ordonnances des tribunaux sont-elles conformes aux principes libéraux? L'exemption d'impôt accordée aux obligations de l'emprunt de la Victoire qui n'est rien moins qu'un camouflage pour exempter de la taxe sur le revenu ceux qui se sont enrichis pendant la guerre peut-elle être considérée comme une mesure libérale? L'honorable ministre peut-il affirmer sans broncher que la censure de la presse et le bâillonnement de l'opinion publique sont du pur libéralisme? Est-ce du libéralisme